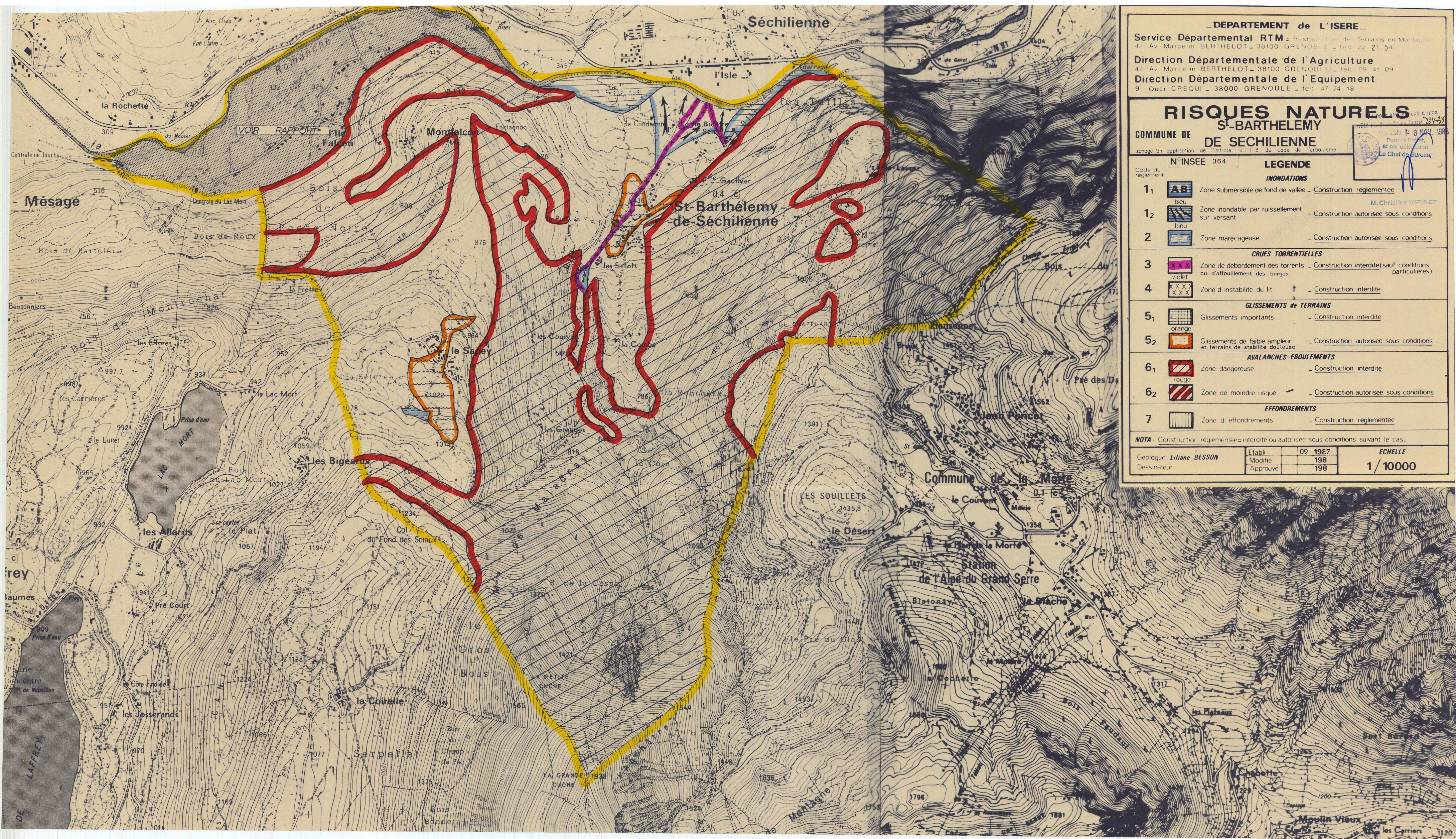




—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

ST-BARTHELEMY

DE SECHILIENNE

zoning en application de l'article R 111 3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 364

LEGENDE

Code du règlement

1

AB

Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

2

bleu

Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

3

bleu

Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

4

XXX violet

Zone de débordement des torrents ou d'affoulement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)

5

XXX

Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

6

orange

Glissements importants - Construction interdite

7

orange

Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

8

rouge

Zone dangereuse - Construction interdite

9

rouge

Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

10

bleu

Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée= interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON

Etabli: 09 1987

Modifié: 198

Approuvé: 198

ECHELLE

1 / 10000

Le 3 nov. 1988
Pour la Préf.
et par délégation
Le Chef de Bureau,
M. Christine VIENNET